

Ordonnance exécutoire

Par **Lejoe24**, le **25/02/2019** à **13:18**

Bonjour,

Mon fils va m'être enlevé aujourd'hui par un service social. Je n'ai aucun jugement pour l'instant, ils veulent le faire changer de département et de collège, il a 11 ans. Qu'est-ce que je peut faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **14:31**

Bonjour,

Je ne comprends pas le motif de votre message car vous dites que vous n'avez pas de jugement alors que dans le titre vous parlez d'ordonnance exécutoire.

Par ailleurs, quel est le souhait de votre fils ? Celui-ci a-t'il commis des actes qui imposeraient ce changement de département, de collège, par décision du JAF ou du Juge es Enfants.

Par **Lejoe24**, le **25/02/2019** à **14:38**

J'ai été contacté par la protection de l'enfance ce matin qui mon dit qu'il venait chercher mon fils dans la journée pour le placer en familles d'accueil

En faite mon fils ne vois plus voir ça mère depuis 4 ans car il a subi chez elle des violance de sa mère et de son compagnon et aujourd'hui on m'accuse de vouloir empêcher la mère de le voir

Il n'a rien fait de mal ds sont collège il a 16 de moyenne

Il a une activité sportive et même une petite copine

Et aujourd'hui il va tout perdre car ça mère et jalouse

Je sais plus quoi faire cela fait 9 ans que ça dur

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **14:43**

Vous faites une requête en référé auprès du JAF accompagné d'un courrier écrit par votre fils dans lequel il indiquera, argument à l'appui, ce qu'il veut et vous demanderez une modification du jugement dans ce sens.

Par **Lejoe24**, le **25/02/2019** à **14:54**

C'est déjà fait avec 3 juge mais la dernière juge ne trouve pas ça normal que l'enfant refuse e de voir ça mère

Par **Lejoe24**, le **26/02/2019** à **08:43**

Bonjour je comprends pas pourquoi je n'es plus de réponse
C pas un forum d'aide

Par **Tisuisse**, le **26/02/2019** à **10:39**

Les bénévoles qui répondent sont... des bénévoles et ils ont aussi d'autres occupations, ils ne sont pas 24 h/24 et 7 j/7 devant leur écran.

Vous n'avez pas répondu à ma suggestion qui disait : Je ne comprends pas le motif de votre message car vous dites que vous n'avez pas de jugement alors que dans le titre vous parlez d'ordonnance exécutoire. Qu'en est-il exactement ?

Par **Lejoe24**, le **26/02/2019** à **11:03**

Désolé
Mais je suis perdu
Je vous ai répondu la seule chose que j'ai c'est le service de l'enfance qui m'a contacté et qui sont venus avec la gendarmerie chercher mon enfant
Je n'ai aucun document pour l'instant
Du coup je le cache

Par **jodelariege**, le **26/02/2019** à **12:55**

bonjour le juge des enfants a ordonné un placement en urgence car il estime ,au vu des rapports sociaux ,que votre enfant est en danger chez vous...cela ne sert à rien de cacher votre enfant ,c'est contraire à la loi et cela va se retourner contre vous et votre enfant...